

Règlement

Art 1 - ORGANISATION : Le comité de bénévoles de Vannes de l'association «Rêves De Clown» organise le Troc et Pucés solidaire au complexe sportif de Bécél à Vannes, le Mercredi 11 novembre 2026 de 8h30 à 17h non ouvert aux professionnels.

Art 2 - ACCUEIL : L'accueil des exposants débute à 6h30 avec une collation. Chaque Exposant devra justifier son identité. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Chaque Exposant (*dossier complet*) figurera au registre de la manifestation après **réception de bulletin d'inscription en y joignant copie de sa carte d'identité et du chèque** libellé à l'ordre de "REVES DE CLOWN". Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.

Art 3 - INSTALLATION : L'Exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué et sera prêt à recevoir le public **dès 8h30**. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'éthique de la manifestation. Les objets exposés sont sous la responsabilité de l'Exposant. Il s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux...). L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable dans des litiges tels que perte, vol, casse ou autre détérioration. Chaque exposant est autorisé à rentrer sur le site avec 2 personnes. Au-delà toute personne doit acquitter une entrée payante. A noter que les réservations de table ne pourront dépasser **10 tables par exposant**. **Les portants et chaises (banc à disposition) ne sont pas fournis**.

Art 4 - DESENGAGEMENT : En cas d'annulation, l'Exposant doit informer l'Organisateur au moins deux semaines avant le début de la manifestation pour bénéficier d'un remboursement. Les emplacements réservés sont nominatifs restant inoccupés après 8h, pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront alors acquises à l'Organisateur à titre d'indemnité.

Art 5 - TARIFS : Les droits d'entrée d'1€ (gratuité moins de 12 ans), la vente de produits solidaires et les autres recettes reviendront à l'Organisateur.

Art 6 - REMBALLAGE : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la manifestation. **L'Exposant s'engage à laisser son emplacement vide et propre**. Tout pollueur identifié sera passible d'une amende par les autorités compétentes. L'Exposant s'engage à ne pas remballer avant 17h.

En participant, vous soutenez REVES DE CLOWN !

En 1998, les premiers clowns à l'hôpital en Bretagne débutaient à Lorient : **28 ans** ! L'association REVES DE CLOWN, fait intervenir et finance le passage de ses **30 "Clowns Hospitaliers"** sur 19 établissements de soins répartis sur l'Ouest de la France, toute l'année soit de 1 à 3 jours par semaine selon les hôpitaux et les ressources de l'association.

Nos Clowns professionnels, spécialement formés pour intervenir dans le milieu médical, interviennent, sous le secret médical, en collaboration des soignants, lors des soins, en accompagnant les enfants au bloc opératoire, ... Ils rencontrent les enfants en pédiatrie, chirurgie, urgences, hôpital de jour, néonatalogie, réanimation... **Dotés de belles qualités relationnelles indispensables**, ils sont également sollicités à intervenir auprès des adultes en oncologie, hématologie et en soins palliatifs... bien sûr avec tact et humanité.

En participant à cette manifestation, vous contribuez ainsi à pérenniser leurs interventions auprès des enfants, adultes et familles hospitalisées.

Inscrivez-vous et nous vous souhaitons de réaliser de belles ventes !
MERCI de votre CONFIANCE.

Toute l'Equipe de Rêves De Clown